

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 décembre 2024  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le douze décembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (19) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Philippe WOLFF, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Véronique FLESCHE et Alexandre DURRWELL

**Excusés (14) :**

Mme Barbara HERBAUT  
Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme ADAM)  
M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCHE)  
M. Alain DREYFUS  
M. Raphaël SPADARO  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
Mme Bilge BAYRAM  
Mme Bérengère MICODI  
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### Point 4 de l'ordre du jour

#### Approbation du Budget Supplémentaire 2024

Après avoir voté

- le Budget Primitif le 04 avril 2024,
- la Décision Modificative n° 1 le 23 mai 2024,
- la Décision Modificative n° 2 le 27 juin 2024,
- la Décision Modificative n° 3 le 26 septembre 2024,

les ajustements suivants sont proposés pour clore l'exercice en cours :

DEPENSES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<b>TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>-17 900</b>	<b>45 100</b>	<b>27 200</b>
011 - Charges à caractère général	-39 900		-39 900
012 - Charges de personnel	76 400		76 400
014 - Atténuation de produits	-3 200		-3 200
023 - Virement à la section d'investissement		-30 900	-30 900
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		76 000	76 000
65 - Autres charges de gestion courante	-51 200		-51 200
<b>TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 239 100</b>	<b>52 400</b>	<b>1 291 500</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		52 400	52 400
20 - Immobilisations incorporelles	-25 400		-25 400
21 - Immobilisations corporelles	226 600		226 600
23 - Immobilisations en cours	1 037 900		1 037 900
<b>Total</b>	<b>1 221 200</b>	<b>97 500</b>	<b>1 318 700</b>

RECETTES	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
<b>TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>-25 200</b>	<b>52 400</b>	<b>27 200</b>
013 - Atténuation de charges	11 300		11 300
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		52 400	52 400
70 - Produits service du domaine, ventes diverses	19 200		19 200
731 - Fiscalité locale	-91 600		-91 600
74 - Dotations, subventions et participations	27 900		27 900
75 - Autres produits de gestion courante	8 000		8 000
<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 246 400</b>	<b>45 100</b>	<b>1 291 500</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		-30 900	-30 900
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections		76 000	76 000
10 - Dotations Fonds divers	-9 100		-9 100
13 - Subventions d'investissement	1 255 500		1 255 500
<b>Total</b>	<b>1 221 200</b>	<b>97 500</b>	<b>1 318 700</b>

Les transferts de crédits de la section de fonctionnement concernent principalement des ajustements de fin d'exercice entre prévisions et réalisations. On peut noter l'augmentation des crédits de charges de personnel correspondant à la reprise en régie des prestations de nettoyage du Trèfle, après la non-reconduction du marché correspondant (+76 400 euros) et l'augmentation des dotations aux amortissements (+76 000 euros).

Les dépenses de personnel resteront cependant contenues au niveau prévu dans le budget primitif (7 672 000 euros).

Le total des mouvements aboutit à une augmentation en dépenses et recettes de 27.200 euros pour la section de fonctionnement.

L'augmentation de la section d'investissement est bien plus conséquente, à hauteur de 1 291 500 euros compte tenu de la prise en compte de subventions d'investissement reçues de la part de nos cofinanceurs pour les opérations en cours ou prêtes à être engagées comme La FORGE ou la rénovation des bâtiments 1 et 2 de l'école élémentaire Île Napoléon.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver le Budget Supplémentaire 2024 telle que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- d'approuver l'état des amortissements de l'exercice 2024, tel que détaillé dans le document 'Ville de Rixheim – Budget Supplémentaire 2024'.

=====

Délibéré comme dessus


Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 16 décembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Sophie ACKER

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **16 DEC. 2024**